



**Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE**

**OBJET :**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Montfaucon, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

**Actions 2025 -  
conservatoire du  
patrimoine bâti :  
actions de  
valorisation**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot  
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot  
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie  
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne  
M. J.C. FOUCHE, président de CAULVALDOR  
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors  
Mme I. CEPEDÉ-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac  
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc  
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras  
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat  
M. J. FOUCHER, représentant de la Commune de Gréalou  
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne  
M. S. CHAMBERT, représentant de la Commune de Le Bastit  
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers  
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy  
M. J. COLDEFY, maire de Livernon  
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour  
Mme C. MEY-FAU, maire de la Commune de Miers  
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon  
M. J.M. COLON, représentant de la commune de Promilhanes  
M. P. BUGEAU, représentant de la Commune de Puyjourdes  
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels  
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie  
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers  
M. D. CONTE, maire de Saint-Jean-de-Laur  
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval  
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon  
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice  
M. L. CARON, représentant de la Commune de Thémines  
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire

**ÉTAIENT EXCUSÉS**

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. ORTALO-MAGNE  
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE  
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARLAS  
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. J. COLDEFY  
M. P. LEWICKI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme C. PRUNET  
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. F. BOULPICANTE  
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU  
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme E. MICHON

**DATE DE LA  
CONVOCATION**

7 novembre 2025

**DATE D'AFFICHAGE**

7 novembre 2025

**NOMBRE DE  
DÉLÉGUÉS**

**En exercice : 114**

**Présents : 30**

**Votants : 48**

**Voix : 132**

Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à M. L. BARDON-BILLET  
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac, donne pouvoir à M. F. BIROU  
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes, donne pouvoir à Mme M. DELFOUR  
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à M. P. DELAGOUTTE  
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune de Crégols, donne pouvoir à M. J.P. LARCHER  
M. E. DUBARRY, maire de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. J.C. FOUCHE  
Mme L. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade, donne pouvoir à M. D. CONTE  
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse, donne pouvoir à M. J. DIETSCH  
M. C. PONS, maire de la Commune de Soulomès, donne pouvoir à M. M. LAVERDET  
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER  
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi  
Mme D. LENFANT, maire de la Commune de Rocamadour  
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac sur Célé

***ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS***

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers  
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc  
Mme E. MANELLA, DDT du Lot  
Mme R. SOULAYRES, Chambre d'Agriculture du Lot  
Mme F. SPRANGERS, représentante de la Commune d'Arcambal  
M. V. COUSI, maire de la Commune de Caylus  
M. J.C. ROMANO, maire de la Commune de Mouillac  
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional  
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que conformément à la décision prise par le Comité syndical du 15 décembre 2023, le Syndicat mixte du Parc a initié un projet de Conservatoire du patrimoine bâti quercynois, afin de lutter contre les risques d'altération ou de disparition définitive des richesses constructives et spatiales que recèlent certains éléments bâtis non protégés, dotés de qualités architecturales particulières, parfois caractéristiques des causses du Quercy et souvent méconnues.

Le conservatoire a pour vocation la connaissance de ce patrimoine par un travail d'inventaire ; la préservation d'édifices témoins d'une architecture remarquable, de savoir-faire remarquables, d'une histoire remarquable ; la transmission des savoir-faire qui leur sont associés ; la sensibilisation aux spécificités et à la qualité de ce patrimoine (élus, propriétaires, habitants, visiteurs).

Il pourra remplir plusieurs objectifs, parmi lesquels : identifier et protéger des éléments du patrimoine bâti, témoins d'une époque et de ses modes de vie et savoir-faire particuliers ; maintenir en l'état ces édifices pour éviter leur disparition ; engager si besoin des restaurations ; documenter et transmettre des savoir-faire méconnus ; faire connaître les édifices retenus grâce à un programme de valorisation ; etc.

## Objectifs :

Le Syndicat mixte souhaite partager les ambitions de ce Conservatoire avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus, propriétaires, professionnels), les impliquer dans la gouvernance et lancer une première action de communication.

Il mettra en place un Comité de pilotage du Conservatoire avec des partenaires techniques : Région Occitanie (Service de l'inventaire) ; CAUE46 ; CD46 (services de l'inventaire, du patrimoine et de l'habitat) ; Chambre des métiers et de l'artisanat du Lot ; UDAP 46 ; associations locales de sauvegarde du patrimoine ; artisans du patrimoine bâti (Marqués Valeurs Parc) ; services Urbanisme et Patrimoine des EPCI ; Fondation du patrimoine.

Il s'appuiera sur une première action de restauration et de valorisation d'une grangette avec couverture en lauze calcaire sur charpente située à Varaire, au lieu-dit Fontvieille. Cet édifice, pressenti pour entrer dans le conservatoire, présente différents enjeux : charpente en bois dégradée et stabilité précaire, témoin des couvertures en lauze calcaire, visibilité depuis des axes de découverte du territoire (GR65, D19), etc. Le chantier de restauration de la couverture, prévu en 2026, sera l'occasion de présenter les spécificités architecturales de ce bâtiment paysan et les savoir-faire déployés pour le préserver.

Les actions prévues en 2026 sont :

1. La réalisation de 2 vidéos :

- une vidéo de présentation du Conservatoire du patrimoine bâti,
- une vidéo de présentation de la grangette de Varaire et ses particularités, le chantier et le savoir-faire des artisans lauziers.

Ces vidéos seront diffusées à l'occasion d'animations grand public, lors de formations des artisans et des élèves de l'Ecole des Métiers du Lot, ...

2. Une animation grand public sur le patrimoine bâti quercynois avec l'intervention d'un architecte du patrimoine.

Le coût prévisionnel est de 5 000€ :

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| Réalisation de 2 vidéos | 4 500 € |
| Animation grand public  | 500 €   |

Le Plan de financement est le suivant :

|                        |         |
|------------------------|---------|
| Département du Lot 80% | 4 000 € |
| Parc 20%               | 1 000 € |

**Le Comité syndical, à l'unanimité, valide l'action proposée ci-dessus, autorise la Présidente à solliciter les financements auprès du Département du Lot et à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.**

**La Présidente  
Catherine MARLAS**